

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CL17

présenté par
Mme Lorho et Mme Bordes

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.